

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.
3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de \$100.00.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, le 27 juin 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent quarante-deuxième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ida Lottie Stubina Pollack, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Pollack, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président adjoint.

VENDREDI, le 27 juin 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent quarante-troisième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Minnie Black Herman, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcus Herman, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de \$75.00, ainsi que la remise d'un excédent de paiement de \$25.00.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, le 27 juin 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent quarante-quatrième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Clifford Gilbert Adams, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Doreen Thomas Driscoll Adams, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président adjoint.